

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES USSES ET RHONE Séance du 10 Décembre 2019
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 37 Présents : 34 Suppléant : 1 Absents : 0 Pouvoirs : 2 Votants : 37 Pour : 37 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N° CC 196/2019</p>	<p>L'an deux mille dix-neuf, le dix décembre à vingt heures, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes d'Usinens, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD</p> <p>Date de convocation : 04 Décembre 2019</p> <p>Présents : Mesdames Sylvie TARAGON, Marthe CUTELLE, Carole BRETON, Mylène DUCLOS, Corinne GUISEPPIN, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LE NORMAND, Christine VIONNET.</p> <p>Messieurs Bernard THIBOUD, Patrick BLONDET, Grégoire LAFEVERGES, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Christian VERMELLE, Alain CHAMOSSET, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Gilles PASCAL, Bruno PENASA, Bernard CHASSOT, Pascal COULLOUX, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Guy PERRET, Stéphane BRUN, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p>Pouvoirs : Mesdames Carine LVAL donne son pouvoir à Bernard THIBOUD, Estelita LACHENAL donne son pouvoir à Joseph TRAVAIL</p> <p>Suppléant : Jean VIOLLET représenté par Sylviane STOLL</p> <p>Absents : /</p> <p>Madame Christine VIONNET est désignée secrétaire de séance</p>

OBJET : SOCIAL – ENFANCE – JEUNESSE – Plan de financement de la Maison de Santé de Frangy

Vu les statuts de la CC Usse et Rhône et notamment son article 6-4,
 Vu la délibération n°2013/09/01 du 16 septembre 2013 de l'ex Communauté de Communes du Val des Usse relative à l'acquisition du bâtiment proposé par la commune de Frangy,
 Vu la délibération n°2014/02/08 du 12 mars 2014 de l'ex Communauté de Communes du Val des Usse relative au prix d'achat de l'ancienne caserne des pompiers de Frangy,
 Vu la délibération n°2014/05/05 du 19 mai 2014 de l'ex Communauté de Communes du Val des Usse donnant l'autorisation au Président de poursuivre le projet de réalisation de la maison de santé pluriprofessionnelle,
 Vu la délibération n°CC 247/2018 du 11 décembre 2018 portant sur le financement de la maison de santé à Frangy,
 Vu la délibération n°CC 66/2019 du 12 mars 2019 portant sur le nom de la future maison de santé,
 Vu la délibération n°CC 171/2019 du 8 octobre 2019 portant sur la vente des terrains d'assiette destinés à la future maison de santé à Frangy.

Considérant que la Communauté de Communes Usse et Rhône doit ajouter dans le plan de financement de la future maison de santé à Frangy les financeurs potentiels auxquels seront demandés des subventions.

Le Président indique qu'il convient de mentionner dans le plan de financement de la future maison de santé à Frangy les financeurs potentiels, soient :

- L'État, au titre du Contrat de ruralité,
- Le Département de Haute-Savoie,
- La Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le Président rappelle le prévisionnel de financement (coût des locaux au rez-de-chaussée uniquement) :

	% du coût total de l'opération	Montant HT	Montant TTC	Planning
Dépôt de garantie signé au contrat de réservation	5%	43 327,50	51 993,00	Mai 2019
À la signature de l'acte authentique de vente, après le démarrage des travaux	25%	216 637,50	259 965,00	Sept. 2019
À l'achèvement des fondations	15%	129 982,50	155 979,00	Nov. 2019
À l'achèvement de la dalle haute du RDC	15%	129 982,50	155 979,00	Fév. 2019
À la mise hors d'eau/hors d'air	25%	216 637,50	259 965,00	Juil. 2020
À l'achèvement des travaux	10%	86 655,00	103 986,00	Janv. 2021
À la livraison	5%	43 327,50	51 993,00	Avril 2021
	Total	866 550,00	1 039 860,00	

Le Président annonce que des demandes de subventions vont être faites auprès de l'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du Département de Haute-Savoie, pour des montants respectifs de 158 200 €, 200 000 € et 100 000 €.

Il rappelle également les revenus issus de la vente des terrains, pour un montant de 165 000 €.

Ainsi, le plan de financement du projet de Maison de Santé de Frangy est le suivant :

Construction des locaux en rez-de-chaussée (327 m ²) au prix de 2 650 € / m ²	1 039 860 €
Réalisation de 9 places de stationnement à l'extérieur (113 m ²) au prix de 250 € / m ²	33 750 €
Dépenses totales	1 073 610 €
Demande de subvention auprès de la région Auvergne-Rhône-Alpes	200 000 €
Demande de subvention auprès de l'État (contrat de ruralité)	158 200 €
Demande de subvention auprès du Département de Haute-Savoie	100 000 €
Vente des parcelles d'assiette du projet	165 000 €
Recettes totales	623 200 €
Reste à charge de la CC Usse et Rhône	450 410 €

Le Président indique que le montant à charge de la CC Usse et Rhône de 450 410 € sera acquitté sous forme d'un emprunt bancaire d'une durée de 20 ans.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré,

APPROUVE le plan de financement de la Maison de Santé de Frangy,
S'ENGAGE à financer les locaux du rez-de-chaussée, les places de stationnement nécessaires à l'utilisation futures par les usagers,
AUTORISE le Président à procéder aux demandes de subventions,
AUTORISE le Président à signer tout acte y afférent.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président,
 Paul RANNARD



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification